



Les études gymnasiales dans les collèges cantonaux



Conférence des Recteurs des Collèges Fribourgeois, rue P. Canisius 10, 1700 Fribourg
Tél : 026 305 41 26
Fax : 026 305 41 29

Septembre 2008

La Maturité gymnasiale

La voie des études gymnasiales est offerte dans les trois collèges de la ville de Fribourg (Saint-Michel, Sainte-Croix et Gambach) ainsi qu'au Collège du Sud, à Bulle. Elle dure quatre ans et permet d'obtenir le certificat de Maturité gymnasiale, désigné aussi sous le nom de baccalauréat.

Les grandes lignes de la Maturité Gymnasiale

- Elle impose à tous les élèves l'étude de **11 disciplines fondamentales** garantissant ainsi une large et solide formation générale.
- Elle demande à chaque élève d'approfondir deux disciplines en choisissant individuellement deux options, selon ses goûts, ses intérêts et ses besoins. **L'option spécifique** caractérisera l'orientation principale que l'élève souhaite donner à ses études secondaires, tandis que **l'option complémentaire** peut renforcer cette orientation ou, au contraire, la diversifier.
- Finalement, elle oblige chaque étudiant-e à réaliser un **travail de maturité** autonome faisant l'objet d'un texte et d'une présentation orale.

Chance, mais aussi défi

L'objectif principal de la maturité réside dans la part d'**autonomie laissée aux élèves** dans la gestion de leurs études, en fonction de leurs perspectives professionnelles et de leurs aptitudes. Mais une fois le programme arrêté, c'est un véritable contrat de formation que l'on passera avec l'étudiant, lequel doit s'engager à le respecter. Voilà pourquoi ce système représente à la fois une chance et un défi pour l'étudiant-e.

Bases légales :

La réglementation concernant la maturité gymnasiale a fait l'objet d'une révision partielle valable dès la rentrée scolaire 2009/10.

Ordonnance du Conseil fédéral du 16.02.95 / Règlement de la CDIP (Conférence des Directeurs de l'Instruction Publique) du 15.01.95 sur la Reconnaissance des certificats de Maturité, (révision de juin 2007).	RRM-95
Plan d'Etudes Cadre : adopté par la CDIP, il définit les buts, contenus et méthodes de l'enseignement au collège. Il concerne toutes les disciplines dans le respect des sensibilités propres à chaque culture et à chaque discipline.	PEC-94
Règlement du 15 avril 1998 sur les études gymnasiales : il définit l'organisation des études et les conditions d'admission dans les collèges fribourgeois (révision au 01.01.2009).	REG
Règlement du 17 septembre 2001 concernant les examens de baccalauréat : il définit l'organisation et les conditions de réussite aux examens de maturité (révision au 01.01.2009).	REB

Que signifie « Maturité » ?

Le certificat de maturité gymnasiale, décerné par nos collèges, est reconnu par la Confédération. Il atteste que son détenteur est apte à entreprendre des études supérieures. Très précisément, il donne l'accès aux Ecoles Polytechniques Fédérales, aux examens fédéraux de médecine et aux Universités cantonales.

Pour atteindre ce but, il est clair que la voie d'études de la Maturité gymnasiale requiert un haut niveau d'exigences.

Très généralement, voici les qualités que l'on souhaite développer chez les élèves pour leur permettre d'atteindre leur "maturité".

- Être apte à vivre et à évoluer dans le monde actuel.
- Être capable d'une réflexion et d'une action indépendantes, tout en sachant s'intégrer dans les divers rouages de la société.
- Posséder une culture générale solide et équilibrée permettant d'appréhender des problèmes divers en mettant en jeu toutes les facultés: intelligence, sensibilité, créativité, sens moral, courage.
- Grâce à de bonnes méthodes de travail, être capable d'étendre rapidement son savoir et son savoir-faire pour s'adapter à des besoins nouveaux.

Les disciplines de maturité et le choix des options

Programme d'études		
Les pourcentages se réfèrent au volume total d'enseignement des quatre années de gymnase.		
Domaines d'études	11 disciplines fondamentales	
Langues :	37 %	Langue d'enseignement: Français **
		2 ^{ème} langue: Allemand **
		3 ^{ème} langue à choix: Anglais ou Italien ou Latin **
Mathématiques et sciences expérimentales:	26 %	<ul style="list-style-type: none"> Mathématiques 2 niveaux possibles Physique Chimie Biologie
Sciences Humaines :	16 %	<ul style="list-style-type: none"> Histoire Géographie Philosophie
Arts :	5 %	Arts Visuels ou Musique
Options :	16 %	Option spécifique **
		Option complémentaire *
		Travail de maturité
Disciplines obligatoires		Economie & droit Informatique Sciences religieuses
Sport :		Education physique
Facultatif :		« Basic English » Italien

L'élève choisit :

- une option spécifique
- et une option complémentaire.

Le cumul des branches n'est pas possible.

Options spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> Latin I (débutants) ou Latin II (avancés) ou Grec
<ul style="list-style-type: none"> Italien ou Anglais ou Espagnol
<ul style="list-style-type: none"> Physique + appl. des mathématiques
<ul style="list-style-type: none"> Biologie + chimie
<ul style="list-style-type: none"> Economie & droit
<ul style="list-style-type: none"> Arts visuels Musique

Une langue étudiée comme discipline fondamentale ne peut pas être choisie comme option spécifique.

Options complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> Application des mathématiques Physique Chimie Biologie Informatique
<ul style="list-style-type: none"> Géographie Histoire Economie & droit Psychologie -Pédagogie Philosophie Sciences religieuses
<ul style="list-style-type: none"> Arts visuels Musique
<ul style="list-style-type: none"> Sport

Disciplines d'examen :
 ** = examens écrit et oral
 * = examen oral uniquement

Le choix de la musique ou des arts visuels comme option spécifique exclut celui de la musique, des arts visuels ou du sport comme option complémentaire.

Bilinguisme :
 L'élève est encouragé à suivre une ou plusieurs branches dans l'autre langue.

Choix progressif - Choix en connaissance de cause

Afin d'éviter les fausses décisions et de réduire les erreurs d'orientation, l'élève opérera son choix **progressivement** :

- à l'entrée au gymnase, celui qui a fait du latin, respectivement du grec au CO, peut poursuivre l'étude de ces langues ou non ; il choisit également sa branche artistique ;
- en 2^{ème} année, il choisit définitivement sa 3^e langue étrangère et son option spécifique ;
- en 3^{ème} année, il choisit son option complémentaire ;

- de plus, l'étudiant fera un dernier choix quant au thème de son **Travail de maturité**, qui sera en grande partie élaboré en 3^e année.

Le choix **en connaissance de cause** est basé :

- sur les acquis préalables, notamment dans les disciplines enseignées au Cycle d'Orientation (les langues) ;
- sur l'introduction aux autres disciplines abordées en 1^{ère} ou 2^{ème} année de gymnase.

Composez le menu de vos études

La maturité offre une multiplicité de choix ! Mais attention, ces choix se font **progressivement et successivement**. Souvent ils découlent les uns des autres. Par exemple, le fait d'avoir suivi le latin ou non au CO influence déjà vos choix des années suivantes. Le plan d'étude est ainsi fait qu'au moment où intervient un choix, concernant une langue ou vos options, vous avez été préparés par une introduction aux branches proposées, soit dans vos cours au CO, soit durant les premières années de collège.

A l'entrée au collège

Votre choix se limitera à deux points très précis.

Domaine des langues - Désirez-vous poursuivre l'étude des langues (anciennes ou modernes) suivies au CO ? Il est vivement recommandé aux étudiants qui ont commencé le latin et le grec de poursuivre l'étude de ces langues en 1ère année de gymnase.

Une question supplémentaire est posée aux étudiants **italophones** qui peuvent choisir l'italien à la place de l'allemand L2 ou de l'anglais L3.

Domaine des arts - Vous devez également choisir à ce moment la branche du domaine des arts que vous désirez suivre en discipline fondamentale: arts visuels ou musique.

A l'entrée en 2e année

Choix de l'option spécifique - La branche choisie à ce titre est celle qui marque la **couleur particulière** que vous désirez donner à votre maturité. Le choix doit être fait d'abord en fonction de vos goûts personnels et ensuite en fonction de vos attirances préalables au niveau professionnel. Mais vous noterez tout de même que ce choix doit être mis en perspective avec celui de l'option complémentaire que vous aurez à faire l'année suivante.

Choix définitif de la 3e langue étrangère - Cette question intéresse surtout ceux qui désirent étudier **une 4e langue** en option spécifique. Une langue étudiée comme discipline fondamentale ne peut pas être choisie comme option spécifique. Le latin, l'anglais ou l'italien peuvent se trouver aux deux niveaux. La langue à laquelle vous désirez accorder le plus d'importance doit être choisie **en option spécifique**.

L'option spécifique Latin I est réservée uniquement à ceux qui n'ont pas choisi le latin au pré-gymnase.

Basic English : ceux qui n'auraient pas inclus l'anglais dans leur choix de langues peuvent décider de suivre un cours d'anglais de communication.

Mathématiques - Les élèves qui choisissent l'option spécifique « Physique et application des mathématiques » ont l'obligation de suivre un **programme renforcé de mathématiques**. On peut supposer que d'autres étudiants désirent également suivre un cours supérieur de mathématiques. Dans ce cas les heures se trouveraient partiellement en dehors de l'horaire normal. Ce choix est conseillé aux étudiants qui désirent conserver l'étude du latin par exemple, mais qui n'excluent pas a priori des études scientifiques. Il serait également le bienvenu pour les élèves qui choisissent les options spécifiques "Biologie / chimie" ou "Economie et droit".

Aux couleurs du canton

La réglementation fédérale laisse une certaine marge de manoeuvre aux cantons qui peuvent adapter leur offre à des traditions propres. Ainsi le canton de Fribourg a choisi une première option importante en décidant de maintenir à **13 ans** la durée totale des études conduisant à la maturité.

Le canton souhaite aussi maintenir trois caractéristiques.

- La **philosophie** constitue depuis toujours une spécificité reconnue dans l'enseignement gymnasial fribourgeois. La réglementation fédérale permet aux cantons d'ajouter cette branche aux disciplines de maturité; comme d'autres cantons, Fribourg a profité de cette possibilité. La philosophie est enseignée en 3^e et 4^e années et sa note compte pour la maturité.
- **Les sciences religieuses et l'informatique** font partie du programme d'études dans les premières années, sans figurer parmi les disciplines de maturité.
- **La promotion du bilinguisme** : le canton de Fribourg doit profiter de sa situation particulière à la frontière des langues pour favoriser la compréhension entre les deux communautés culturelles. Les écoles sont tenues de prendre les dispositions propres à améliorer les compétences linguistiques des élèves qui ont la possibilité de suivre une ou plusieurs disciplines dans la langue partenaire. De plus, ils sont encouragés à suivre un programme répondant aux exigences fédérales pour l'obtention d'une maturité bilingue.

La grille-horaire de base

La grille-horaire présentée ci-dessous est la grille de base, valable dès la rentrée 2009/10.

Disciplines	Branches	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
Langue 1	Français	4	4	4	5
Langue 2	Allemand	4	3	3	4
	Allemand (latinistes)	3			
Langue 3	Anglais	3	3	3	3
	Latin / Italien L3	-	4	3	3
	Pont de latin	3	-	-	-
Mathématiques	Standard	4	4	4	4
	Renforcé	-	5	5	5
Sciences expérimentales	Physique de base	-	2	2	2
	Chimie	2	2	-	-
	Biologie	2	2	-	-
Sciences humaines	Histoire	2	2	2	2
	Géographie	2	2	-	-
	Philosophie	-	-	3	3
Arts	Arts visuels / Musique	2	2	2	-
Option spécifique	Physique et appl. des math.	-	3	4	5
	Latin II	-	4	4	5
	Pour les autres branches	-	4	5	5
Option complémentaire	Pour toutes les branches	-	-	2	2
Travail de maturité		-	-	1	-
Disciplines obligatoires	Economie et droit*	3	-	-	-
	Economie et droit (latinistes)	2	-	-	-
	Informatique	1	-	-	-
	Sciences religieuses	-	1	1	-
Sport	Education physique	3	3	3	3

* **Economie et droit** : la réglementation fédérale demande de donner une introduction dans cette discipline à tous les élèves, sans que ce soit une branche de maturité.

Grec Un pont de grec (2 leçons hebdomadaires) est ouvert en première année pour les élèves qui ont commencé l'étude de cette langue au CO. Pour ces élèves, la 3e heure de sport est facultative.

Les cours de « **Basic english** » et « **d'Italien facultatif** » (2 leçons hebdomadaires) sont prévus dès la deuxième année en dehors des heures indiquées dans le tableau ci-dessus.

Votre menu (suite)

Choix à l'entrée en 3e année

Option complémentaire - Elle doit être choisie en perspective avec l'option spécifique. Après une année d'étude, vous avez la possibilité soit de choisir une branche qui **renforce** votre choix de l'option spécifique, soit au contraire de choisir quelque chose de totalement **différent** pour rééquilibrer les proportions entre les divers domaines d'études.

Evidemment il n'est pas permis de choisir en option complémentaire une des branches étudiées en option spécifique.

D'autre part, le choix d'une discipline artistique en option spécifique, exclut le choix des arts visuels, de la musique ou du sport comme option complémentaire.

Travail de maturité - Le Travail de maturité est organisé sous forme de séminaire, en combinant une part d'enseignement minimale et surtout une part de travail de recherche des élèves avec des discussions en groupe.

Un choix de thèmes, si possible interdisciplinaires, est proposé aux étudiants. Un séminaire réunit les élèves qui ont fait un même choix, sous la direction d'un ou de deux enseignant-e-s. Les travaux peuvent être effectués individuellement ou par groupe de deux.

Le travail fait l'objet d'un exposé ou d'un commentaire rédigé ainsi que d'une présentation orale dans le cadre du séminaire.

Le Travail de maturité est évalué sous forme d'une note qui compte pour l'obtention de la maturité. Le titre du Travail de maturité est mentionné sur le certificat.

Organisation des collèges fribourgeois

Les études conduisant à la Maturité gymnasiale peuvent être suivies dans les quatre collèges cantonaux*.

Collège Ste-Croix

Rue Antoine de St-Exupéry 4
1700 Fribourg
tél. 026 305 21 20
fax 026 305 21 21
Capacité d'accueil : 900 élèves

Collège St-Michel

Rue St-Pierre Canisius 10
1700 Fribourg
tél. 026 305 41 26
fax 026 305 41 29
Capacité d'accueil : 1200 élèves

Collège de Gambach

Av. Louis Weck-Reynold 9
1700 Fribourg
tél. 026 305 79 11
fax 026 305 79 10
Capacité d'accueil : 650 élèves

Collège du Sud

Rue de la Léchère 40
1630 Bulle
tél. 026 305 99 00
fax 026 305 99 09
Capacité d'accueil : 1000 élèves

Répartition des élèves

Les élèves admis sont répartis entre les collèges cantonaux de la manière suivante :

- les élèves de la partie sud du canton fréquentent en principe le Collège du Sud, où l'enseignement est donné en français;
- les autres élèves sont répartis entre le Collège St-Michel, le Collège Ste-Croix et le Collège de Gambach, où l'enseignement est donné dans les deux langues officielles du canton, français et allemand.

Chaque collège offre un maximum d'options. Mais il est possible que, pour des raisons de rationalisation, certains élèves doivent changer de collège au cours des études, ou se rendre dans un autre établissement pour une partie de l'enseignement.

La répartition des élèves entre les collèges tient compte de la capacité d'accueil de chaque établissement et, dans la mesure du possible, du domicile des élèves et de l'horaire des transports en commun. On s'efforce également d'attribuer des frères et sœurs dans le même établissement.

La répartition globale des élèves entre les collèges cantonaux est décidée chaque année par la conférence des recteurs et elle est soumise à l'approbation de la Direction de l'Instruction publique, de la culture et du sport. Une fois la répartition globale approuvée par la Direction, les parents sont informés de la décision d'admission avec indication du collège où l'élève est reçu.

* Les élèves domiciliés dans une commune faisant partie de l'aire de recrutement du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB), suivent l'enseignement gymnasial dans cet établissement. Le plan d'études y est légèrement différent pour permettre aux élèves vaudois et fribourgeois de se retrouver dans les mêmes classes.

Cours facultatifs

Des branches facultatives, spécialement dans le domaine de l'expression et des activités artistiques (Choeur, Fanfare, théâtre, etc), ainsi que du sport, sont prévues pendant les quatre années gymnasiales.

Interdisciplinarité

Résoudre un problème, c'est en maîtriser tous les aspects: techniques, économiques, moraux et sociaux. Le savoir isolé ne sert à rien. Il n'est utile qu'en relation avec d'autres savoirs.

C'est pourquoi le plan d'études insiste sur la **mise en réseau des disciplines**. Il en résulte "une exigence de bonne coordination thématique et chronologique entre les disciplines enseignées". L'organisation de cours-blocs, de journées ou de semaines thématiques est prévue à cet effet. Mais l'interdisciplinarité est surtout un état d'esprit, celui de penser en niveaux de savoirs.

Envoi de la demande d'admission

La demande d'admission complètement remplie doit être envoyée dans les délais qui sont communiqués, en décembre et janvier, dans la Feuille Officielle à l'adresse suivante :

**Conférence des recteurs
des collèges fribourgeois
Rue St-Pierre Canisius 10
1700 Fribourg**

et pour les élèves du Sud du canton à :

**Direction du Collège du Sud
Rue de la Léchère 40
1630 Bulle.**

Généralement les demandes d'admission sont récoltées par les directions des CO qui les transmettent globalement aux adresses indiquées ci-dessus.

Conditions d'admissions

Les élèves provenant des classes de 3^e année prégymnasiale du CO sont admissibles sans examen dans une classe de 1^{ère} année gymnasiale s'ils remplissent les conditions de promotion du CO.

Il n'y a pas de restriction dans les choix des options spécifiques, sauf pour le cas de l'option spécifique « Latin, niveau II » destinée uniquement aux étudiants qui ont suivi cette branche au CO. Il est recommandé aux élèves qui envisagent d'entreprendre des études de grec de les commencer au CO.

Les élèves qui ont achevé la 3^e année générale du CO doivent, en principe, accomplir une 3^e année en section prégymnasiale du CO pour être admissibles en classe de 1^{ère} année gymnasiale.

Cependant, la conférence des recteurs des collèges peut admettre exceptionnellement des élèves de 3^e année de la section générale du CO, sur la base d'une procédure spéciale d'admission prenant en compte le préavis du directeur du CO, le cursus scolaire du candidat ou de la candidate et ses résultats au terme du CO.

Les élèves qui viennent d'écoles privées sont soumis à un examen d'admission.

Les élèves qui viennent d'un autre canton sont admis, dans la mesure des places disponibles, s'ils sont admissibles dans une classe du même niveau du canton d'où ils viennent.

Perspectives ultérieures

Celui ou celle qui est en possession d'un certificat de Maturité gymnasiale peut, en principe, s'inscrire dans n'importe quelle section d'études d'une Université ou d'une Ecole polytechnique suisse. Quelques facultés exigent cependant la connaissance de certaines branches qui ne font pas forcément partie du choix de tel ou tel élève : il s'agit essentiellement du latin pour les facultés des lettres, du latin et du grec pour les facultés de théologie. Le grec est obligatoire en faculté des lettres pour l'étude des langues anciennes (latin et grec) et pour celle de l'archéologie.

Cependant, les facultés de lettres et de théologie offrent la possibilité de rattraper le latin et le grec.

Il n'en demeure pas moins que les programmes de chaque option spécifique sont conçus de telle manière qu'ils préparent davantage à certains types d'études universitaires plutôt qu'à d'autres.

Les étudiants seront encouragés à opérer leurs choix dans la perspective de leur formation universitaire. Notamment le choix de l'option complémentaire pourra se décider avec une meilleure approche de l'avenir universitaire ou professionnel.

Contrairement aux formations professionnelles, le gymnase ne prépare pas directement à une profession. L'élève qui couronne cette formation générale par l'obtention d'un certificat de Maturité gymnasiale doit consacrer encore plusieurs années à l'acquisition d'une formation professionnelle, universitaire ou non.

Le certificat de Maturité est aussi la voie normale pour entrer dans une Haute Ecole Pédagogique, qui assure la formation des enseignant-e-s de l'école primaire.

Le coût des études

Ecolage

Le montant des écolages annuels pour les élèves des écoles du degré secondaire supérieur ont été fixés par le Conseil d'Etat. Ils dépendent du lieu de domicile des parents :

- Fr. 260.- (Canton de Fribourg)
- Fr. 4'200.- (Autres cantons)*
- Fr. 6'960.- (Etranger).

*Attention : Une convention inter-cantonale, liant les cantons romands, fixe les conditions de fréquentation des élèves extra-cantonaux dans les écoles de l'enseignement secondaire du 2^e degré.

Matériel scolaire

Le coût des livres, cahiers, photocopies, calculatrices etc. est à charge de l'élève ou de ses parents. Le montant varie en fonction des niveaux, mais il faut compter entre fr. 400.- et fr. 800.- par année.

Autres contributions

D'autres contributions concernant le dessin, les activités culturelles et sportives et certains cours facultatifs représentent un montant de l'ordre de fr. 200.- à fr. 250.- par année.

Bien sûr, d'autres frais variables dépendent des activités choisies par l'élève ou sa classe : sorties de classe, visite d'expositions par exemple.

Bourses d'études

Le canton alloue des bourses d'étude dans la mesure où la situation matérielle des parents le justifie. Les secrétariats des collèges affichent, en début d'année scolaire, les indications et remettent sur demande les formules nécessaires.